

CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2008 à 20 h 30

Madame EGUISIER procède à l'appel des conseillers élus à l'issue du scrutin du 16 mars 2008, dans l'ordre du tableau :

Mr BOISSEUIL Christophe, Mme VINKE Hélène épouse MAGRIT, Mr DEBOURGES Daniel, Mr ROUMILHAC Pierre, Mr NEGRIER Jean-Marc, Mr COLIN Alexandre, Mr DERVIN Denis, Mr IMBERT Laurent, Mlle LEBRAUD Sammantha, Mr VILLEGER Christophe, Mme DEBORD Henriette veuve DUPINET.

Tous les conseillers étant présents, Madame EGUISIER donne la présidence de la séance à Madame DUPINET Henriette, doyenne de l'assemblée pour procéder à l'élection du maire.

Election du maire :

Madame DUPINET demande s'il y a des candidats au poste de maire. Pierre ROUMILHAC se déclare candidat. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Votants : 11
- Pierre ROUMILHAC : 9 voix
- Bulletins blancs : 2

Pierre ROUMILHAC est donc élu maire à la majorité absolue et prend la présidence de l'assemblée.

Choix du nombre d'adjoints :

Les textes fixant à trois le nombre maximum d'adjoints pour la commune, Monsieur le Maire propose d'en élire deux, ce nombre paraissant suffisant, mais nécessaire.

Ce choix est approuvé à l'unanimité.

Election des adjoints :

- Premier adjoint : Hélène MAGRIT se porte candidate. A l'issue du vote à bulletin secret, Hélène MAGRIT est élue 1ère adjointe avec 10 voix (1 bulletin blanc).

- Second adjoint : Daniel DEBOURGES se porte candidat. A l'issue du vote à bulletin secret, Daniel DEBOURGES est élu 2ème adjoint avec 10 voix (1 bulletin blanc).

Vote du taux d'indemnité du maire et des adjoints :

Le maire et les adjoints peuvent prétendre à une indemnité fixée par le conseil. Le montant est calculé d'après l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique. Le taux maximum appliqué prévu à l'article 2123-23 du code général des collectivités territoriales est de 17 % pour le maire et 6,6% pour les adjoints, ce qui représente un montant brut de 636,01 € pour le maire et 246,92 € pour les adjoints. Monsieur le Maire propose de retenir ce taux.

Ce choix est adopté à l'unanimité

Délégation d'attribution au maire :

Le maire est chargé, d'exécuter les décisions de l'assemblée délibérante(le conseil), par exemple celles concernant la préparation et la proposition du budget ainsi que l'ordonnancement des dépenses ; la souscription des marchés, la passation des baux des biens et des adjudications de travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ; la gestion des revenus, la surveillance des établissements communaux et de la comptabilité communale ; la conservation et l'administration des propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits....

VOTE : 11 voix pour

Délégations :

Les différentes structures intercommunales dans lesquelles la commune est présente nécessitent d'avoir une représentation de celles-ci en leur sein.

Les différents délégués que nous allons élire seront chargés de représenter Blanzac, et devront rendre compte des travaux auprès du maire et du conseil municipal .

Le vote doit avoir lieu à bulletin secret, mais personne ne s'y opposant, il sera procédé à un vote à main levée.

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la communauté de communes

La communauté de commune est composée de 18 communes (Bussière-Poitevine, St-Barbant, St-Martial, St-Bonnet, Gajoubert, Mézières, Peyrat, St-Ouen, Bussière-Boffy, Nouic, Mortemart, Montrol-Sénard, Blond, Cieux, Berneuil, St-Junien-les-Combes, Bellac et Blanzac). Elle a compétence en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de collecte des ordures ménagères, du secteur animation enfance-jeunesse et en matière d'équipements sportifs et culturels. Son rôle est important pour le développement économique de son territoire.

La commune doit nommer un délégué titulaire et un suppléant.

Candidat titulaire : Pierre ROUMILHAC

Candidat suppléant : Laurent IMBERT

VOTE : 11 voix pour

Désignation de deux délégués pour le SYGESBAM :

Ce syndicat est composée de 2 sections : voirie et ramassage scolaire.

Pour cette dernière, le conseil général est maintenant le gestionnaire du service, mais le SYGESBAM gère encore la facturation aux familles. Au niveau de la voirie, un tracto-pelle appartient au syndicat et est utilisé par les communes adhérentes au prorata de la population et de la longueur de voirie. En collaboration avec la DDE, un état des lieux de la voirie est effectué annuellement sur la commune, et un programme de travaux nous est ensuite proposé. Une fois nos choix faits, le sygesbam passe un marché global pour les travaux retenus.

La commune doit nommer deux délégués titulaires.

Candidats titulaires : Daniel DEBOURGES, Christophe VILLEGGER

VOTE : 11 voix pour

Désignation de deux délégués pour le SIDEPA :

Le SIDEPA gère les réseaux d'adduction d'eau potable par un entretien régulier et les extensions lorsque que cela est nécessaire. Il a également pour mission le contrôle des installations d'assainissement individuel, la mise en conformité restant de la compétence du maire, ceci pour être en règle avec la loi sur l'eau.

La commune doit nommer deux délégués titulaires.

Candidats titulaires : Daniel DEBOURGES, Alexandre COLIN

VOTE : 11 voix pour

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le SEHV :

Le syndicat énergies de la Haute-Vienne gère le réseau basse tension dans le département, mais aussi l'extension ou le renforcement lorsque nécessaire. Il a également compétence en matière de développement des énergies renouvelables.

La commune doit nommer un délégué titulaire et un suppléant.

Candidat titulaire : Christophe BOISSEUIL

Candidat suppléant : Denis DERVIN

VOTE : 11 voix pour

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le SIABG :

Le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents assure l'entretien du lit et des rives de la Gartempe, mais aussi de ses affluents, donc depuis peu, de la Bazine qui passe également sur notre commune.

La commune doit nommer deux délégués titulaires et deux suppléants.

Candidats titulaires : Jean-Marc NEGRIER, Henriette DUPINET

Candidats suppléants : Sammantha LEBRAUD, Daniel DEBOURGES

VOTE : 11 voix pour

Fonctionnement du conseil :

Juridiquement, le conseil municipal doit se tenir au moins une fois par trimestre. Je pense qu'il serait judicieux d'en faire à au moins un par bimestre, voire mensuellement. Je vous propose de fixer la date d'un conseil sur l'autre afin que chacun puisse être disponible.

Une convocation sera envoyée avant chaque conseil, avec l'ordre du jour et si possible un document préparatoire. Un compte rendu sera rédigé, adressé à chaque conseiller et approuvé lors de la séance suivante.

Ces documents devront avoir un caractère confidentiel et chaque conseiller a un devoir de réserve, tant par rapport à la diffusion de documents qu'au contenu des débats internes au conseil ou aux commissions.

Des commissions vont être mises en place.

Elles pourront être composées de 3 à 5 membres, plus le maire, président de droit, ainsi qu'un vice-président (qui pourra être un adjoint). Il peut être possible d'y adjoindre des membres qui ne soient pas élus, même ponctuellement.

Elles seront chargées d'étudier les dossiers dans leur domaine de compétence, afin de pouvoir les présenter au conseil municipal, seul compétent en matière d'exécutif. Elles ne pourront donc prendre aucune décision sans l'avis du conseil municipal.

Je propose de limiter leur nombre à 5, ceci paraissant suffisant dans un premier temps. Il sera néanmoins toujours possible d'en créer d'autres en cours de mandat, en fonction des nécessités.

- Finances-appel d'offres
- Voirie
- Assainissement
- Sociale
- Travaux, entretien du patrimoine

Il n'est pas prévu de commission loisirs, cette activité étant davantage du ressort des associations que nous nous efforcerons d'aider pour mener à bien leurs projets. Nous conserverons toutefois la fête nationale, en partenariat avec les associations et les commerces.

Nous n'avons également pas prévu de commission fleurissement, cette activité pouvant être de la compétence de l'entretien du patrimoine, ni de commission communication, mais un comité de rédaction pourra être créé pour l'élaboration du bulletin communal. Ce travail devra être mené en collaboration avec le point public multimédia, géré actuellement par une régie municipale, pour laquelle nous devons également nommer un régisseur titulaire, ainsi qu'un ou plusieurs régisseurs suppléants (tout comme pour les autres régies : étang et tennis).

Seule la création de la commission finances était inscrite à l'ordre du jour, son rôle ayant un caractère relativement urgent pour la préparation du budget primitif, mais si vous le souhaitez nous pouvons en créer d'autres ce soir.

Désignation des membres de la commission finances, appel d'offres :

Le conseil municipal doit voter le budget primitif avant le 15 avril, aussi il est important et urgent de pouvoir avoir une commission qui soit en mesure de préparer le budget, afin que le conseil puisse le voter dans les délais.

Il me paraît judicieux de faire une commission unique pour le budget et les appels d'offres, ces deux sujets étant étroitement liés.

La commission doit être composée du maire (ou de son représentant), président de droit, et de trois membres au moins. Il serait souhaitable que la première réunion ait lieu prochainement, de préférence en journée, en présence de la secrétaire, et si possible du trésorier.

Candidats: Sammantha LEBRAUD, Hélène MAGRIT, Laurent IMBERT, Daniel DEBOURGES

VOTE : 11 voix pour

Date de la première commission proposée: Jeudi 27 Mars à 16 heures.

Désignation des membres de la commission voirie :

Cette commission sera chargée d'étudier les propositions de la DDE (qui est notre gestionnaire de voirie), afin d'établir un programme d'entretien annuel des routes. Nous devons également réfléchir sur l'entretien des chemins (agricoles et pédestres, parfois les deux à la fois...), des ouvrages d'art (avec quelques dossiers relativement urgents), mais également la mise en place d'une numérotation des

habitations. Sur ce dernier point, le conseil devra participer plus globalement, ainsi que la population, qui pourra être consultée. Ce dossier sera un travail de longue haleine qui devra être analysé en profondeur

Candidats: Daniel DEBOURGES, Hélène MAGRIT, Jean-Marc NEGRIER, Christophe VILLEGGER.

VOTE : 11 voix pour

Désignation des membres de la commission assainissement :

Comme vous le savez tous, le dossier du Maubert est en cours. Le rôle de la commission sera plus centré sur l'assainissement collectif, mais la mise en place du contrôle des installations individuelles par le SIDEPA pourra nous amener vers une réflexion sur ce sujet. L'assainissement c'est aussi la collecte des eaux pluviales en certains points de la commune (par exemple aux Bordes où un réseau existe).

Candidats: Daniel DEBOURGES, Christophe VILLEGGER, Christophe BOISSEUIL, Alexandre COLIN.

VOTE : 11 voix pour

Désignation des membres de la commission travaux, entretien du patrimoine :

C'est une commission aux compétences assez vastes, qui va de l'entretien des bâtiments, au cimetière, de l'amélioration du bourg et des hammeaux au fleurissement, de la gestion de la sécurité incendie à la mise en place d'abris bus, jusqu'à la mise en valeur d'éléments du patrimoine. Le travail est donc très diversifié, mais nous pourrions faire appel ponctuellement à des membres non élus qui pourront nous apporter leur compétence dans un domaine précis.

Candidats: Hélène MAGRIT, Jean-Marc NEGRIER, Sammantha LEBRAUD, Denis DERVIN.

VOTE : 11 voix pour

Désignation des membres de la commission sociale :

Cette commission aura une activité plus centrée sur l'aide aux personnes et aux familles, qui pourront bénéficier d'aides ponctuelles pour différentes causes (voyages scolaires, événements familiaux, difficultés financières...), mais ce pourra aussi être simplement un soutien moral en orientant les demandeurs vers les services compétents (assistantes sociales...).

Candidats: Denis DERVIN, Hélène MAGRIT, Henriette DUPINET, Sammantha LEBRAUD.

VOTE : 11 voix pour

Questions diverses :

Au niveau des régies, l'étang ne présente pas de caractère d'urgence, la pêche étant fermée, mais il sera nécessaire de réfléchir sur le fonctionnement futur. La situation pour le tennis est un peu similaire, peu de joueurs venant à cette période.

En ce qui concerne le point public multimédia, une réflexion devra être engagée afin de le valoriser au mieux. Christian Nyholm est actuellement propriétaire du nom de domaine "blanzac.com", et propose d'en faire don à la commune. Un travail de présentation de Blanzac, des associations, des entreprises a déjà été réalisé sur ce site, et il peut être très intéressant de poursuivre ce travail.

Je vous propose de nommer Laurent IMBERT et Alexandre COLIN respectivement régisseur et régisseur suppléant pour le PPM. Nous devons également revoir la tarification qui avait été fixée en 2004.

VOTE : 11 voix pour

La date du prochain conseil est fixée au Jeudi 3 Avril à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.